



La CGT vous présente son bilan d'activités 2022-2025

Vous nous avez accordé votre confiance lors des dernières élections professionnelles, et il est de notre responsabilité d'y répondre avec transparence.

Fidèle à ses engagements, la CGT s'appuie sur une organisation rigoureuse et des méthodes éprouvées pour dresser un compte-rendu précis de ses actions. Ce devoir de transparence est au cœur de tout mandat démocratique : proposer un programme, le mettre en œuvre, et en rendre compte.

C'est dans cet esprit que nous vous présentons aujourd'hui le bilan de nos activités pour la période 2022-2025.

Bilans des principales négociations d'entreprise

Pour la CGT, les négociations d'accord doivent préserver ou accroître les droits des salariés. Elle refuse les compromissions, les contreparties, les régressions et les petits arrangements ! Notre syndicat a créé un support méthodologique de négociation et un outil d'évaluation des réponses de la direction. Nous pouvons ainsi établir des bilans analytiques et explicatifs pour restituer des avis objectifs et fondés.

La CGT refuse toujours de signer des textes régressifs sur les droits des salariés. Nos décisions de signer ou pas un accord sont prises démocratiquement et en toute transparence par nos adhérents en consultant les salariés et s'appuyant sur l'analyse de nos négociateurs.

La CGT : reconnue pour ses idées, pas pour ses signatures.

Sans conteste, la CGT a été le premier syndicat à communiquer régulièrement auprès des salariés, au cours de la mandature 2022-2025. Nous considérons comme une valeur importante l'information de tous les salariés.(Modulation)

Pour la CGT, il n'y a pas de entre-soi, de secret, de propos « off ». Vos représentants du personnel CGT vous doit la transparence et la connaissance des situations socio-économiques que la direction nous impose.

Bilan des représentants de proximité CGT sur les sites

La CGT est concentrée à résoudre les difficultés que rencontrent les salariés dans leurs activités professionnelles, ce qui devrait être la définition de base de toute organisation syndicale. Ce n'est pas toujours le cas !

Présents sur chaque site avec ses Représentants de Proximité, elle a été très active pour dénoncer les illégalités, les suspicions de harcèlements, les situations de stress, et les conditions de travail dégradées. Ce que la loi dit autrement : « l'employeur est tenu d'une obligation de résultat sur la protection de la sécurité physique et mentale des salariés ». Actions en cours : entretien avec la direction RH, saisie de l'Inspection du travail, et appui juridique engagé.

Comme la CGT est organisée, toute situation problématique est connue de tous ses élus afin d'assurer partout la prévention des risques. Nous faisons de la prévention en interpellant la direction et sans réaction rapide de sa part nous escaladons aux instances nationales avec toute notre expertise.



LES REVENDICATIONS NAO DE LA CGT SCHNEIDER ELECTRIC

La récente revalorisation de l'abondement du PEE (1800€ au lieu de 1404€) montre que nous pouvons obtenir des avancées, lorsque nous poussons tous dans le même sens.

La CGT Schneider Electric remettra à l'ordre du jour la revendication d'un treizième mois, demandée depuis de nombreuses années. Un grand groupe comme Schneider Electric a largement les moyens de le financer ! Ce serait la possibilité pour les salarié(e)s de s'assurer un revenu fixe supplémentaire (non assujéti aux aléas de la bourse), donnant un coup de pouce salutaire à leur pouvoir d'achat mais permettant également de générer des cotisations supplémentaires pour notre protection sociale. Ce treizième mois n'aurait pas pour objet de se substituer à l'intéressement et à la participation.

La CGT Schneider Electric propose les revendications suivantes :

- Augmentation Générale de 5% (plancher à 190 euros)
- 13ème mois basé sur le salaire moyen
- Harmonisation des primes d'équipe
- Harmonisation immédiate de la valeur du point pour la prime d'ancienneté
- Egalité salariale femmes / hommes : à travail égal salaire égal, maintenant !
- Congé menstruel
- Semaine de 4 jours (32 heures) sans baisse de salaire



Seul, on subit. Ensemble, on agit ! Rejoignez la CGT pour défendre vos droits et améliorer nos conditions de travail !